**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Etat de Vaud

Le contrôle de la désinfection des mains est levé pour les points de vente alimentaires en libre-service

Une nouvelle directive émise par les chefs du DEIS et du DSAS modifie la directive d'application sur les mesures COVID et annule l'obligation de contrôle de la désinfection des mains pour les points de vente alimentaires ouverts en libre-service des exploitations agricoles et établissements similaires, si ce surfaces sont exploitées sans personnel. Cette décision prend effet ce jour à midi.

Après un nouvel examen de la situation sur le terrain, il apparaît qu'un contrôle tel que celui pratiqué à large échelle dans les grandes surfaces commerciales et à juste titre, ne se justifie pas pour les points de vente en libre-service des exploitations agricoles et établissements similaires si ces surfaces sont exploitées sans personnel.

Ces exploitations permettent au public d'accéder dans une large plage horaire (définie par les communes) à des produits alimentaires sans que la densité de clients soit élevée, ce qui garantit aussi une forme de distanciation sociale et de protection sanitaire. La vente directe permet par ailleurs à de nombreux petits producteurs de réaliser un chiffre d'affaire qui serait annulé par l'obligation d'engager une personne à plein temps pour surveiller que les clients se désinfectent les mains.

Demeurent que ces marchés en libre-service sont tenus de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée, que les clients doivent évidemment l'utiliser et que le port du masque est obligatoire. La gestion des flux doit être réglée. Les exploitants ont l'obligation de mettre en place un dispositif de désinfection des caddies et des paniers ainsi que la gestion des zone de contacts. Des contrôles seront effectués et les infractions systématiquement dénoncées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

TÉLÉCHARGEMENT(S)